

**OFFICE DU BACCALAUREAT**E.mail : office@ucad.edu.snsite web : officedubac.sn**Epreuve du 1^{er} groupe****CONNAISSANCE DU MONDE**

(Traiter le sujet d'Histoire et le sujet de géographie)

A. HISTOIRE :**COMMENTAIRE DE DOCUMENT**

En France, en effet, les élections législatives du 2 janvier 1956 amènent au pouvoir le *Front républicain*. Guy Mollet, leader de la SFIO (section française d'Internationale ouvrière), est chargé par René Coty, Président de la République, de constituer un nouveau gouvernement. [...]

La loi n° 56-619 autorisant le gouvernement français à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, fut votée le 23 juin 1956 ; il fut donné au gouvernement moins d'un an pour prendre les décrets d'application. Tous furent pris entre décembre 1956 et le 4 avril 1957. [...]

Cette loi et ses décrets d'application ont profondément bouleversé les institutions outre-mer et les relations de la métropole avec les territoires. Désormais, les territoires d'outre-mer, tout en faisant partie intégrante de l'Union française, ont une administration propre, une assemblée délibérante et – innovation – un exécutif faisant figure de conseil de ministres. Les territoires sont étroitement associés à la gestion de leurs propres affaires. La France reste liée à ces territoires à qui elle accorde l'autonomie interne ; cependant elle conserve l'intégralité de la représentation diplomatique et la possibilité d'intervention dans des domaines d'intérêt commun.

Source : Saliou Mbaye, Histoire des institutions contemporaine du Sénégal (1956 – 2000), Dakar, 2012 pages 25-26.

CONSIGNES

1. **Présenter l'initiateur de la loi évoquée dans le document en précisant sa nationalité, sa fonction au moment des faits et un évènement dans lequel il s'est illustré.**
(05 points)
2. **Analyser le contexte de la mise en place de la loi-cadre en analysant un évènement à la base de son vote.**
(07 points)
3. **Dégager la portée historique de la loi-cadre à travers les réformes apportées par celle-ci dans la colonie du Sénégal dans le processus de décolonisation du pays jusqu'en 1959.**
(08 points)

B. GEOGRAPHIE : COMMENTAIRE DE DOCUMENTS**Document 1 : Gros coup de frein sur le commerce mondial en 2019**

En raison des tensions sino-américaines, le commerce international a fortement ralenti en 2019 pour entrer dans un « cycle de croissance basse ». Les échanges commerciaux à l'échelle mondiale ne devraient ainsi croître que de 1,5 % cette année contre 3,8 en 2018. Depuis l'élection de D. Trump, les taxes américaines sur les importations ont crû de 5 points en moyenne, ce qui les amène au même niveau qu'à la fin des années 1970. Ce retour en arrière a créé un fort choc d'incertitude qui a touché de nombreux pays et s'est propagé à l'économie mondiale qui devrait ralentir à 2,5 % en 2019, contre 3,1 % en 2018. Ce ralentissement a davantage affecté les économies que sont le Japon, la Corée du Sud, Singapour et Hong Kong (...)

Le bilatéralisme gagne du terrain au détriment du multilatéralisme avec des accords plus flexibles, mais aussi plus faciles à rompre. On note également l'émergence d'un protectionnisme environnemental qui va jouer un rôle de plus en plus important, comme par exemple, l'exigence de respect de l'accord de Paris sur le climat dans les négociations entre l'U.E et le Mercosur.

Source : La Libre Eco avec AFP, 20 novembre 2019.

Document 2 : Les échanges internationaux

Le commerce mondial des marchandises s'est littéralement envolé après la Seconde Guerre mondiale.... Plusieurs facteurs structurels ont encouragé et facilité cet essor spectaculaire (...). Tout d'abord, la levée progressive des droits de douane appliqués aux produits manufacturés importés, d'abord à l'instigation des Accords du GATT à partir de 1948, puis de l'OMC qui a succédé institutionnellement à partir de 1995. Les droits de douane...sont passés pour les produits manufacturés de 40 % en moyenne au lendemain de la Seconde Guerre mondiale à seulement 3,9 % en 2001 depuis cette date ils n'évoluent plus guère. (...)

La transformation profonde des transports a accompagné cette dynamique, suite à l'évènement du conteneur à partir des années 1950, qui a révolutionné la logistique des marchandises dans le sens de leur inter modalité (...).

Enfin, l'avènement des NTIC facilite à nul autre pareil depuis le début des années 1980 la mise en relation des différents acteurs concernés (....).

Source : Images Economiques du monde 2018.

CONSIGNES

1. **Relever, à l'aide des documents, trois (3) facteurs et deux (2) contraintes de l'essor des échanges internationaux. Expliquer un facteur ou une contrainte de votre choix. (08 points)**
2. **A l'aide de trois (3) conséquences de nature différente tirées des documents, analyser l'impact des tensions commerciales dans le processus de mondialisation. (12 points)**